



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE  
ET NUMÉRIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**NO MONEY  
FOR TERROR.**

19 MAI 2026, PARIS

Dossier de presse

**PRÉSIDENCE FRANÇAISE DU G7**

**5<sup>ème</sup> Conférence ministérielle**

**« No Money For Terror »**





# Sommaire

<b>ÉDITO DES MINISTRES</b> .....	<b>4</b>
<b>LA 5<sup>ÈME</sup> CONFÉRENCE « NO MONEY FOR TERROR »</b> .....	<b>5</b>
Présentation de l'initiative.....	5
Les participants.....	7
Le programme .....	8
Les priorités à l'agenda .....	9
Chronologie.....	11
Les prochaines étapes.....	12
<b>L'ACTION CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME</b> .....	<b>13</b>
La lutte contre le financement du terrorisme en France.....	13
Bilan des précédentes conférences « <i>No Money For Terror</i> » .....	15
Le rôle central du Groupe d'Action Financière (GAFI) sur la scène internationale .....	16
<b>CONTACTS PRESSE</b> .....	<b>17</b>
<b>LIENS UTILES</b> .....	<b>17</b>
<b>ANNEXE</b> .....	<b>18</b>
L'« Agenda de Paris » adopté lors de la première conférence .....	18

# ÉDITO DES MINISTRES



## ROLAND LESCURE

Ministre de l'Économie,  
des Finances et de la  
Souveraineté industrielle,  
énergétique et numérique

En accueillant la 5<sup>ème</sup> édition des conférences ministérielles « *No Money For Terror* », la France se porte à nouveau au rendez-vous de ses responsabilités. Cette initiative lancée par le président de la République en 2018 rassemble la communauté internationale autour d'un objectif simple : priver les terroristes de tout financement, tant sur notre territoire national qu'ailleurs dans le monde. Notre pays ne connaît que trop bien le traumatisme qu'engendre le terrorisme.

Cette 5<sup>ème</sup> conférence, clôturée par le président de la République, Emmanuel Macron, s'inscrit pleinement dans les priorités promues dans le cadre de la présidence française du G7, parmi lesquelles la lutte contre les flux financiers illicites.

Lors de sa dernière évaluation de notre action contre la criminalité financière, le Groupe d'Action Financière (GAFI), organisme intergouvernemental de référence en la matière, a estimé que nous disposons de l'un des cadres les plus robustes et efficaces au monde, et a en particulier salué la force et la pertinence de nos instruments de lutte contre le financement du terrorisme.

Cependant, face à des groupes terroristes organisés au-delà des frontières nationales, à une propagande dématérialisée et à des méthodes de financement toujours plus sophistiquées, notre action à l'échelle du pays ne sera jamais suffisante si elle ne s'accompagne pas d'un engagement de tous nos partenaires internationaux.

Depuis la première conférence organisée à Paris il y a huit ans, cette conférence constitue le principal format de discussions multilatérales de haut-niveau contre le financement du terrorisme.

D'autres réunions se sont ensuite tenues en Australie, en Inde, puis en Allemagne, et si les conférences « *No Money For Terror* » reviennent en France pour une 5<sup>ème</sup> édition, c'est à la fois pour dresser le bilan des avancées obtenues ces dernières années, mais aussi pour identifier et travailler sur les priorités des mois à venir.

C'est un honneur d'accueillir cette conférence à Paris le 19 mai 2026, avec les autres ministres français compétents en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi que les représentants des partenaires internationaux de la France sur ces questions de la plus haute importance.



## JEAN-NOËL BARROT

Ministre de l'Europe  
et des Affaires étrangères

# LA 5<sup>ÈME</sup> CONFÉRENCE « NO MONEY FOR TERROR »

<b>2018</b>	<b>5<sup>ème</sup> édition</b>	<b>72</b>	<b>3</b>
Lancement par le président de la République	Précédentes conférences NMFT : 2018 : France 2019 : Australie 2022 : Inde 2025 : Allemagne	États et organisations internationales	Panels sur des enjeux prioritaires : Lutter contre les stratégies de financement du terrorisme ; Prévenir le détournement des innovations financières ; Enrayer les interactions avec le crime organisé.

Une mobilisation internationale pour s'engager et renforcer la coopération mondiale contre le financement du terrorisme, en actualisant les priorités face à l'évolution des menaces et aux nouvelles méthodes observées.

## Présentation de l'initiative

**Plus de 70 États et organisations internationales se réunissent à Bercy le 19 mai pour participer à la 5<sup>ème</sup> édition de la conférence ministérielle « No Money For Terror » (NMFT).** Cette rencontre offre une occasion unique à la communauté internationale de dresser un état des lieux de ses engagements et réaffirmer sa mobilisation en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Cet événement s'inscrit dans la continuité de la Réunion ministérielle de la filière Finances du G7 qui s'est tenue les deux jours précédents.

L'initiative NMFT a été lancée par le président de la République, Emmanuel Macron, en avril 2018, lors d'une [première édition](#) à Paris, puis trois éditions ont été accueillies successivement par l'Australie (2019), l'Inde (2022) et l'Allemagne (2025). Cette cinquième édition **dressera le bilan des engagements internationaux en matière de lutte contre le financement du terrorisme et identifiera les priorités en lien avec l'actualité et les évolutions économiques des dernières années.**

## Un des temps forts de la présidence française du G7

**La conférence NMFT marque un temps fort de la filière Finances de la présidence française du G7, qui fait de la lutte contre la criminalité financière l'une de ses priorités.** En particulier, le financement du terrorisme demeure une préoccupation majeure de la France et de ses partenaires internationaux, compte tenu de la gravité des menaces persistantes que font peser les groupes terroristes sur la sécurité des populations, la stabilité des sociétés et la paix.

Aussi la communauté internationale poursuit le renforcement de sa coopération pour endiguer le détournement du système financier par les groupes terroristes qui tirent profit des lacunes en matière de régulation et de coopération internationale. La conférence NMFT constitue ainsi un format multilatéral de haut niveau pour œuvrer à tarir toujours davantage les ressources financières des organisations terroristes.

## L'heure du bilan et de l'actualisation des enjeux

La première édition de NMFT en 2018 avait abouti à l'adoption d'un ambitieux « [Agenda de Paris](#) » par plus de 70 pays. La 5<sup>ème</sup> édition est l'occasion de dresser le bilan des résultats obtenus : adoption à l'unanimité de la [Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2462 \(2019\)](#), renforcement des cadres nationaux et des capacités d'enquêtes, intensification des demandes d'entraide pénale internationale, etc.

Cette nouvelle édition permet en outre d'aborder trois enjeux d'actualité :

- **Prévenir le détournement des innovations financières** à des fins de financement du terrorisme ;
- **Enrayer les interactions entre le financement du terrorisme et le crime organisé ;**
- **Lutter contre les stratégies de financement du terrorisme** fondées sur le contrôle territorial tout en soutenant la réinclusion financière des territoires récemment libérés du joug des groupes terroristes.

Cette dernière priorité thématique, abordée pour la première fois dans le cadre des conférence « *No Money For Terror* », témoigne de la capacité de l'initiative à s'adapter à l'évolution des enjeux et à intégrer les principales préoccupations exprimées par les partenaires internationaux de la France.

# Les participants

## États

Afrique du Sud  
Albanie  
Allemagne  
Arabie saoudite  
Argentine  
Australie  
Autriche  
Belgique  
Brésil  
Cameroun  
Canada  
Chine  
Corée du Sud  
Côte d'Ivoire  
Danemark  
Égypte  
Émirats arabes unis  
Espagne  
États-Unis  
Finlande  
Grèce  
Hong-Kong, Chine  
Inde  
Indonésie  
Irlande  
Islande  
Israël  
Italie  
Japon  
Kenya  
Liban  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Maroc  
Mexique  
Nigéria

Nouvelle-Zélande  
Norvège  
Palestine  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
Qatar  
Royaume-Uni  
Sénégal  
Singapour  
Suède  
Suisse  
Syrie  
Turquie

## Organisations, autorités et agences

AMLA  
APG  
Banque mondiale  
Conseil de coopération du Golfe  
Conseil de l'Union européenne  
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT)  
Groupe Egmont  
GABAOA  
Eurojust  
Commission européenne  
Équipe de surveillance 1267/1988  
Europol  
FMI  
GAFI  
GAFIMOAN  
Interpol  
Moneyval  
OCDE  
Organisation des Etats américains  
ONUCT  
ONUDC

# Le programme

Mardi 19 mai 2026

*Au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique  
Salle de conférence – Centre Pierre Mendès France*

- 14h00 – 15h00** Accueil protocolaire des participants de haut-niveau à la conférence NMFT  
*Micro-tendus  
Cour d'honneur*
- 15h00 – 15h15** **Discours d'ouverture de la conférence par Roland Lescure**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique  
*Retransmis en direct à la presse*
- 15h15 – 15h20** Prise de parole de Scott Bessent, secrétaire au Trésor des États-Unis d'Amérique  
*Retransmis en direct à la presse*
- 15h20 – 16h20** Panel n°1 - Lutter contre les stratégies de financement du terrorisme fondées sur le contrôle territorial, et accompagner la réinclusion financière des territoires  
*Modéré par David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics*
- 16h20 – 16h30** Pause
- 16h30 – 17h30** Panel n°2 - Prévenir le détournement des innovations financières  
*Modéré par Marie-Pierre Vedrenne, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté*
- 17h30 – 18h35** Panel n°3 - Enrayer les interactions avec le crime organisé  
*Modéré par Gérald Darmanin, Garde des Sceaux, ministre de la Justice*
- 18h35 – 18h40** Photo de famille  
*Pool Elysée*
- 18h40 – 19h00** **Discours de clôture par Emmanuel Macron, président de la République**  
*Retransmis en direct à la presse  
Pool Elysée + rédacteurs*

# Les priorités à l'agenda

Le programme de la conférence a été construit en tenant compte des conclusions du dernier [état des lieux global des risques en matière de financement du terrorisme](#), publié par le Groupe d'action financière (GAFI) en juillet 2025. Il est également issu des nombreuses consultations menées par la France (TRACFIN, Direction générale du Trésor, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) les mois précédant la conférence, en particulier auprès de ses partenaires internationaux mais également en lien avec les experts de la société civile et les acteurs privés.

## Le détournement des innovations financières à des fins de financement du terrorisme

L'utilisation par les groupes terroristes de méthodes numériques, et notamment de cryptoactifs, demeure une préoccupation majeure de l'ensemble des délégations participant à la conférence. Le rapport de référence du GAFI a ainsi identifié trois enjeux significatifs<sup>1</sup> :

- **Les actifs virtuels et les prestataires de services sur actifs virtuels** sont fortement exposés aux risques de financement du terrorisme, notamment car les possibilités de transactions anonymes et de transferts transfrontaliers instantanés sont des facteurs d'attractivité.
- **La persistance de lacunes dans les cadres réglementaires** de nombreuses juridictions est également un facteur de risque facilitant l'instrumentalisation des technologies à des fins de financement du terrorisme. L'enjeu est donc celui de la mise en œuvre effective des normes du GAFI en la matière, afin d'éviter l'émergence de « crypto-paradis ».
- **Le recours croissant aux techniques de dissimulation** telles que les portefeuilles numériques partagés, les mixeurs, le *chain-hopping* ; et souligne la tendance à recourir à des monnaies virtuelles alternatives présentées comme davantage confidentielles.

Les discussions lors de la conférence visent ainsi à mettre la lumière sur l'ampleur des vulnérabilités particulières présentées par certaines technologies (portefeuilles auto-hébergés, « crypto-ATM », fonctions d'anonymat renforcé, etc.), sur les difficultés concrètes rencontrées par les autorités compétentes pour enquêter sur des faits de financement du terrorisme impliquant des cryptoactifs.

Ce constat permet également de tracer les pistes d'action à poursuivre pour répondre à ces problématiques, à la fois s'agissant de la mise en place et la mise en œuvre de réglementations robustes conformément aux standards du GAFI, et du renforcement de la coopération internationale entre partenaires.

## Enrayer les interactions entre financement du terrorisme et criminalité organisée

Les consultations menées en amont de la conférence ont également mis en évidence le souhait de poursuivre les discussions initiées lors de la 4<sup>ème</sup> conférence « *No Money For Terror* », organisée à Munich en février 2025, sur les interactions entre financement du terrorisme et criminalité organisée. Sur cette thématique également le récent rapport transversal du GAFI sur les risques de financement du terrorisme offre un constat partagé<sup>2</sup> :

- Les organisations terroristes peuvent faire appel aux groupes de criminalité organisée non seulement en matière de trafic d'armes et de trafics des êtres humains, mais aussi pour solliciter leurs services en matière de mise en place de schémas financiers illicites complexes.

---

<sup>1</sup> Voir notamment les paragraphes 217, 365 et 392 du rapport.

<sup>2</sup> Voir notamment les paragraphes 257 et 258.

- Les organisations terroristes peuvent intervenir à différents stades des chaînes de valeur criminelle, en particulier lorsqu'elles s'appuient sur une emprise territoriale : trafic de ressources naturelles et de biens culturels ; perception de droits de passage sur les itinéraires empruntés par les groupes de criminalité organisée dans le cadre de leurs trafics.
- Les organisations terroristes peuvent s'inspirer des pratiques du crime organisé pour générer des revenus : racket, enlèvements contre rançon, vols, etc.

À ce titre, un panel dédié à cette problématique a pour objectif d'affiner le constat quant aux interactions observées et aux tendances, sur les géographies les plus exposées et sur les ressorts de ces interactions. Cette vision ouvre la voie à une réflexion sur les solutions à déployer, tant au niveau national dans l'organisation des autorités compétentes, qu'en matière de coopération internationale.

### **Lutter contre les stratégies de financement du terrorisme fondées sur le contrôle territorial, et accompagner la réinclusion**

L'une des principales tendances relevées ces dernières années et derniers mois en matière de financement du terrorisme concerne les stratégies mises en place par les groupes exerçant une emprise territoriale. Cette emprise territoriale pouvant prendre différentes formes, allant du contrôle de zones rurales, d'un axe routier ou d'une autre infrastructure de transport, jusqu'au contrôle quasi-étatique sur un territoire plus large. En termes de financement, ces emprises territoriales peuvent donner lieu à l'extorsion des populations et des acteurs économiques locaux, ainsi qu'à l'exploitation des ressources naturelles et du patrimoine culturel. Aussi, cet aspect figure au cœur des conclusions du rapport du GAFI<sup>3</sup>.

Le soutien que peut apporter la communauté internationale aux autorités légitimes dont la souveraineté est contestée, ainsi que de la responsabilité des pays tiers s'agissant des flux financiers et de marchandises issues des territoires sous emprise, constituent ainsi des sujets majeurs abordés au sein des conférences NMFT.

**Les enjeux de réinclusion financière des territoires qui ont été confrontés à ces emprises figurent pour la première fois dans ces discussions.** Le retour des services financiers régulés dans ces géographies répond à la fois à une nécessité en matière de reconstruction, de stabilisation et de développement, mais aussi de transparence des flux financiers aux fins de prévenir le financement du terrorisme.

Il est ainsi question du rôle que doit jouer la communauté internationale pour réinstaurer les canaux bancaires, pour accompagner la mise en place de dispositifs robustes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et pour mener ce travail de concert avec les acteurs financiers du secteur privé.

---

<sup>3</sup> Voir notamment les paragraphes 40 à 44.

# Chronologie

## 2025

### 13 février 2025

**4<sup>ème</sup> conférence ministérielle « No Money For Terror », à Munich (Allemagne)** lors de laquelle la France a manifesté son intérêt à accueillir la 5<sup>ème</sup> édition.

### 8 juillet 2025

**Publication par le Groupe d'action financière (GAFI) de son [Analyse globale sur les risques de financement du terrorisme](#)**. Ce rapport, dont la rédaction a été co-pilotée par la France et la direction exécutive du contre-terrorisme du Conseil de sécurité des Nations unies, a été élaboré par plus de 80 juridictions et 840 entités du secteur privé et de la société civile.

### 4 au 6 novembre 2025

**Réunion conjointe des experts du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) et du GAFI à Accra (Ghana)** : la rencontre, qui a réuni 200 experts, a donné lieu à une session de préparation de la conférence « No Money For Terror » avec des représentants de l'ensemble des pays de la région, avec une participation du secteur privé.

## 2026

### 26 au 30 janvier 2026

**Réunion annuelle du Groupe Egmont à Arusha (Tanzanie)** : Tracfin a animé une session de travail en préparation de la conférence à l'occasion de la réunion annuelle du Groupe Egmont, qui réunit plus de 170 cellules de renseignement financier issues de tous les continents.

### 9 au 13 février 2026

**Réunion plénière du GAFI à Mexico (Mexique)** : la France a animé une réunion de travail en présence de l'ensemble des membres du GAFI afin de consulter l'organisation quant à l'agenda et aux objectifs de la prochaine conférence « No Money For Terror ». La discussion au sein du GAFI, qui a ensuite été complétée d'une consultation écrite des membres, a en outre permis de dresser le bilan des avancées obtenues depuis la première conférence « No Money For Terror » en avril 2018.

### 6 mars 2026

**Réunion des suppléants des ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale du G7 à Reims**, lors de laquelle des discussions se sont tenues quant aux thématiques à l'agenda de la conférence et à ses livrables.

### 13 avril 2026

**Réunion des ministres du GAFI, à Washington DC (États-Unis)**, en marge des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale. La préparation de la conférence y a été évoquée, notamment s'agissant de la négociation des livrables de haut niveau.

### 18 mai 2026

**Atelier entre les cellules de renseignement financier et les représentants du secteur financier et des cryptoactifs en marge de la 5<sup>ème</sup> conférence « No Money For Terror », à Paris :** Tracfin profite de la présence à Paris de nombreux représentants de cellules de renseignement financier partenaires à l'occasion de la conférence afin de les convier à une réunion de son « Comité LFT », principal partenariat public-privé en France formé aux fins de prévention du financement du terrorisme.

**Colloque en marge de la 5<sup>ème</sup> conférence « No Money For Terror », en présence de délégations participant à la conférence, de chercheurs, d'organisations humanitaires, et d'autres représentants de la société civile, organisé à Sciences Po le 18 mai 2026.** Cette conférence organisée à l'initiative de l'École des affaires internationales de Sciences Po Paris et ouverte au public, permettra de faire dialoguer les pays et organisations participant à la conférence ministérielle NMFT avec les représentants de la société civile, et de recueillir ainsi les contributions des chercheurs, acteurs humanitaires et du secteur privé.

### 18 et 19 mai 2026

**Réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des Banques centrales du G7, à Paris.** Dans le cadre de la filière Finances de sa présidence du G7, la France a décidé d'inscrire la lutte contre la criminalité financière parmi ses priorités. Les discussions en format G7 participeront ainsi du haut niveau d'ambition que les membres du groupe auront ensuite l'occasion de porter lors de la conférence NMFT.

## Les prochaines étapes

### 15 au 17 juin 2026

**Sommet du G7 à Évian**

### 15 au 19 juin 2026

**Réunion Plénière GAFI**, lors de laquelle sera adopté le programme de travail de l'organisation pour l'exercice 2026-2028, avec un ensemble d'actions spécifiques à la lutte contre le financement du terrorisme.

### Fin juin – Début juillet 2026

**Semaine du contre-terrorisme des Nations unies à New-York**, avec le parrainage par la France d'un événement consacré à la lutte contre le financement du terrorisme, en suivi de la conférence « No Money For Terror ».

### Septembre 2026

**Congrès des Nations unies sur la prévention du crime et la justice pénale à Abu Dhabi**, avec là encore l'organisation sous parrainage de la France d'un événement consacré à la lutte contre le financement du terrorisme, en suivi de la conférence « No Money For Terror ».

### Octobre 2026

**Séminaire de la Banque de France à Paris** sur la réinclusion financière des territoires confrontés à une emprise territoriale terroriste.

# L'ACTION CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME

## La lutte contre le financement du terrorisme en France

**Plus de  
37 M€**

saisis en 2024 dans le cadre d'enquêtes sur des faits de financement du terrorisme

**95**

attentats déjoués depuis 2012

**90**

poursuites engagées entre 2021 et 2024 en lien avec le financement du terrorisme

**54**

accords (MoU) signés par Tracfin avec ses partenaires internationaux pour favoriser le partage d'informations

La France, considérée comme l'un des pays les plus efficaces en matière de lutte contre la criminalité financière, se distingue par la [qualité de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme](#). C'est le fruit d'une collaboration étroite entre différents services de l'État et d'une action coordonnée entre les ministères.

### Sur le plan national :

Au sein du ministère de l'Économie et des Finances, la direction générale du Trésor assure le secrétariat du Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB), elle met en œuvre les sanctions financières ciblées à but antiterroriste et dirige la délégation française au GAFI. Elle pilote l'organisation de la cinquième conférence NMFT, en s'appuyant sur l'expertise de Tracfin, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi que des autres administrations et autorités compétentes.

Par ailleurs, Tracfin mène l'action de détection et d'analyse du financement du terrorisme, en s'appuyant sur un partenariat public-privé particulièrement actif : le Comité LFT. Composé d'une dizaine d'établissements financiers dont des banques, des établissements de paiement, des prestataires de services d'actifs virtuels et une société de financement participatif, ce comité se réunit à intervalles réguliers pour des partages d'expérience. Les thèmes abordés sont variés, allant de l'utilisation des cryptomonnaies par les groupes terroristes à l'identification des bonnes et mauvaises pratiques en matière de déclaration des opérations suspectes.

Les enquêtes, poursuites et jugements des faits de financement du terrorisme s'appuient sur l'étroite coordination d'acteurs spécialisés. Créé par la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019, le Parquet national antiterroriste (PNAT) dispose d'une compétence nationale pour toute infraction terroriste et peut s'appuyer sur une trentaine de magistrats spécialisés. Son travail repose sur l'intervention de

plusieurs services de renseignement et services d'enquête, au premier rang desquels la Direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI), chef de file de la lutte anti-terroriste depuis 2016 ; ainsi que Tracfin, service de renseignement qui dispose d'une cellule de lutte contre le financement du terrorisme.

### Sur le plan international :

**La France contribue activement aux désignations dans le cadre des régimes de sanctions onusiens et européens en matière de lutte contre le terrorisme.** Parmi les 343 désignations actuellement en vigueur au sein du régime instauré par la résolution CSNU 1267 visant les personnes et entités liées aux organisations EIL (Daech) et Al-Qaida, 75 proviennent de propositions françaises et 44 ont été co-sponsorisées par la France. Depuis 2018, la France a proposé 9 entités et personnes et a co-sponsorisé 10 autres désignations. La France reste également très active au niveau des régimes de sanction européens : 5 désignations au régime européen « personnes impliquées dans des actes de terrorisme » instauré par le règlement UE n°2580/2001 ont été portées par la France (dont une co-sponsorisée), sur les 36 désignations actives. S'agissant du régime européen « État Islamique – Al Qaida » issu du règlement UE n°2016/1686, la France a porté 20 désignations sur les 23 que ce régime comprend. La France a également co-sponsorisé les 14 désignations adoptées sous le régime « Hamas – Jihad islamique palestinien » issu du règlement 2024/386 actuellement en vigueur.

**La France a également porté (avec l'Allemagne et les Pays-Bas) la réforme du principal régime européen de sanctions (régime DC 455/PC 931) afin de le rendre plus efficace tout en maintenant sa solidité juridique.** Grâce à cette réforme adoptée le 26 février 2026, deux nouveautés sont à souligner : (i) l'introduction d'une interdiction de voyager pour les individus sanctionnés ; (ii) l'introduction de deux nouveaux critères de désignation qui ne s'appliqueraient que pour cibler des individus ou entités associés à des groupes ou individus désignés sur la base d'une décision nationale. Ainsi, cette réforme rend ce régime plus flexible, et plus rapidement et facilement mobilisable.

**Enfin, la France dispose d'un dispositif national de gel des avoirs à but anti-terroriste,** permettant de geler les fonds et ressources économiques qui appartiennent à, sont possédés, détenus ou contrôlés par des personnes physiques ou morales, ou toute autre entité qui commettent, tentent de commettre, facilitent ou financent des actes de terrorisme, y incitent ou y participent (article L. 562-2 du code monétaire et financier). Il permet à la France d'appliquer les prescriptions de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui requiert de prévenir et de réprimer le financement d'actes de terrorismes, notamment par la mise en place d'un dispositif de gel des avoirs. Ces gels nationaux contribuent à appréhender avec rapidité et efficacité la menace terroriste détectée sur le territoire national, y compris de faible intensité, s'articulant ainsi en complémentarité avec les mesures de gel prises au niveau multilatéral et européen. Au 27 avril 2026, 66 personnes font l'objet d'une mesure nationale de gel des avoirs à but de lutte contre le terrorisme.

# Bilan des précédentes conférences

## « No Money For Terror »

L'adoption à l'occasion de la première conférence ministérielle « *No Money For Terror* » à Paris en 2018 d'un ambitieux « [Agenda de Paris](#) », composé de dix actions clés, a marqué une étape importante dans la mobilisation collective contre le financement du terrorisme. Depuis, de nombreuses actions ont été réalisées dans la mise en œuvre de cet agenda :

### Adoption de la résolution 2462/2019, sous présidence française du Conseil de sécurité des Nations Unies

Cette résolution constitue la principale réalisation de l'Agenda de Paris. Elle élève le niveau d'exigence applicable aux États en matière de lutte contre le financement du terrorisme, notamment s'agissant de la criminalisation du financement du terrorisme, appelle à la création dans tous les pays de cellules de renseignement financier (à l'image de Tracfin en France) et reconnaît le rôle central du GAFI. Elle instaure en outre des mécanismes de suivi de l'action et des progrès des États en la matière.

### Réforme des cadres nationaux

De nombreux États ont par la suite réformé leur cadre national afin de satisfaire aux exigences de la résolution s'agissant de la criminalisation du financement du terrorisme. En France, la définition du financement du terrorisme est prévue à l'article 421-2-2 du code pénal. Les cadres légaux ont également évolué pour faciliter la coopération internationale, ainsi que le partage d'informations entre services de renseignement, services d'enquête, et autorités judiciaires.

### Contribution volontaire au GAFI de 3 millions d'euros en 2020-2022

La France avait annoncé lors de la première conférence NMFT, cette contribution inédite. Signe de son engagement fort envers l'institution, la France a depuis lors maintenu son niveau de contribution, ce qui la place parmi les contributeurs financiers principaux du GAFI, qui dispose d'un budget annuel d'environ 15 millions d'euros par an.

### Le GAFI joue rôle crucial dans la lutte contre le financement du terrorisme à l'échelle mondiale

Ses travaux d'analyse, mis à disposition des autorités du monde entier, ont contribué à prévenir et anticiper les risques émergents, à travers des publications notables :

- [Lignes directrices pour l'évaluation des risques liés au financement du terrorisme](#) (2019),
- Rapport sur le « [Financement du terrorisme à motivation ethnique ou raciale](#) » (2021),
- Rapport sur le « [Financement participatif pour le financement du terrorisme](#) » (2023),
- Veille sur le financement de Daesh, Al Qaida et de leurs filiales,
- « [Analyse globale des risques de financement du terrorisme](#) » publiée en 2025 et que la France a co-rédigée aux côtés de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le réseau global GAFI a de même poursuivi son pilotage des évaluations par les pairs devant s'assurer du respect par les juridictions des normes de référence et de leur efficacité à lutter contre le financement du terrorisme. Lors du 4<sup>ème</sup> cycle d'évaluations mutuelles, le dernier complété pour l'ensemble des pays, le GAFI et son réseau global ont ainsi relevé que 69 % des 194 juridictions auditées présentaient des lacunes importantes en matière d'enquête, de poursuite et de

condamnation du financement du terrorisme. Le 5<sup>ème</sup> cycle d'évaluation, d'ores et déjà entamé par le GAFI, portera une attention particulière au degré d'efficacité des juridictions à lutter contre le financement du terrorisme, au-delà de la mise en place des cadres juridiques adéquats.

Dans ce contexte, l'initiative « *No Money For Terror* » a continué de jouer son rôle moteur pour maintenir l'engagement de tous et assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements de l'Agenda de Paris, avec l'organisation de nouvelles éditions en Australie (2019), en Inde (2022) et en Allemagne (2025).

## Le rôle central du Groupe d'Action Financière (GAFI) sur la scène internationale

Créé en 1989 à l'initiative du G7 lors du Sommet de l'Arche à Paris comme une **task-force intergouvernementale**, le Groupe d'action financière (GAFI) a élaboré un robuste cadre quasi-normatif de standards communs de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive (LBC-FT-FP). Ces standards couvrent l'ensemble de la chaîne de prévention et de répression des flux financiers illicites : identification des risques, mesures de vigilance et supervision, transparence des personnes morales et des bénéficiaires effectifs, pouvoirs des autorités d'enquête, de poursuite et judiciaire, coopération internationale et sanctions.

Ces standards sont endossés par les 40 membres du GAFI ainsi que 160 autres juridictions, couvertes par des organismes régionaux qui coopèrent avec le GAFI (le « Réseau global »). Le Réseau global compte 9 organismes régionaux.

### Respect de ces standards à travers des évaluations mutuelles périodiques de ces 200 juridictions

En cas d'évaluation négative, une juridiction peut être placée sur « liste grise » ou « liste noire ». Le placement sur « liste grise » du GAFI envoie un effet signal négatif et entraîne un renforcement des obligations de vigilance des institutions (notamment financières) de pays tiers à l'égard de la juridiction concernée. Une juridiction est placée sur « liste noire » lorsqu'elle est considérée ne plus coopérer avec le GAFI, avec parfois un appel à contre-mesures (par exemple, interdiction d'établissement de nouvelles relations de correspondance bancaire).

### Une gouvernance structurée autour de ses membres

Les membres du GAFI prennent les décisions au consensus, avec une présidence rotative choisie parmi ceux-ci tous les deux ans. La présidence actuelle est exercée par Elisa de Anda Madrazo (Mexique), à laquelle succédera Giles Thomson (Royaume-Uni) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026. Son secrétariat est situé à Paris, hébergé dans les locaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

### 5<sup>ème</sup> conférence ministérielle NMFT : un travail préparatoire mené en particulier au sein du GAFI.

L'agenda de la conférence a notamment été construit sur la base des conclusions de l'[état des lieux global des risques en matière de financement du terrorisme](#), publié en juillet 2025 par le GAFI, et dont la France a assuré la corédaction. La conférence aura en outre vocation à orienter les prochains travaux à mener au sein du groupe, alors que le GAFI adoptera le mois suivant son programme de travail pour l'exercice 2026-2028.

# CONTACTS PRESSE

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

### **Cabinet de Roland Lescure**

01 53 18 41 20

[presse.mefsien@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mefsien@cabinets.finances.gouv.fr)

### **Bureau de presse de Bercy**

01 53 18 33 80

[presse.bercy@finances.gouv.fr](mailto:presse.bercy@finances.gouv.fr)

### **Direction générale du Trésor**

01 44 87 73 24

[presse@dgtresor.gouv.fr](mailto:presse@dgtresor.gouv.fr)

## LIENS UTILES

[G7 Évian 2026 – Elysée](#)

[Le G7 à Bercy – economie.gouv](#)

[Présidence française du G7 2026 – tresor.economie.gouv](#)

# ANNEXE

## L'« Agenda de Paris » adopté lors de la première conférence

26 avril 2018

En hommage à toutes les victimes du terrorisme,

Nous, États membres du Groupe d'action financière (GAFI), des organismes régionaux de type GAFI (ORTG), du G20 et de la Coalition internationale contre Daech, en présence d'organisations et d'agences internationales et régionales, nous sommes réunis à Paris le 26 avril 2018 pour étudier les moyens de renforcer l'efficacité de notre action de lutte contre le financement du terrorisme, en nous appuyant sur le travail accompli depuis l'adoption de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (1999), sur la Résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies et sur l'expérience acquise au cours de notre lutte commune pour vaincre l'État islamique en Irak et au Levant (EI/Daech) en Syrie et en Irak.

Nous soulignons qu'une approche intégrée est essentielle pour lutter contre le terrorisme et son financement. Ensemble, nous nous engageons à renforcer notre contribution nationale et collective à la lutte contre le financement d'individus, de groupes, d'entreprises et d'entités terroristes associés à l'État islamique (Daech) et à Al-Qaïda, qui se fonde sur le cadre de notre engagement de longue date à lutter contre le financement de tous les groupes terroristes.

Nous nous engageons en particulier à prendre les décisions et les mesures suivantes :

### **1. Poursuivre le renforcement de nos cadres juridiques et opérationnels internes pour la collecte, l'analyse et le partage des informations par les autorités nationales**

En criminalisant pleinement le financement du terrorisme, notamment le financement des déplacements et du recrutement des terroristes, et en appliquant des sanctions pénales efficaces, proportionnées et dissuasives, même en l'absence de lien avec un acte terroriste spécifique.

En améliorant l'efficacité de la chaîne opérationnelle : chacun d'entre nous s'engage à mettre en place ou à renforcer, au niveau national, le cadre (groupes de travail interagences et centres de fusion des informations, par exemple) permettant aux cellules de renseignement financier, aux services de renseignement et d'enquête, aux autorités judiciaires et/ou de poursuites, aux services de police et de justice ainsi qu'aux autres autorités compétentes de collecter et de partager des informations sur le financement des individus, groupes, entreprises et entités liés à des groupes terroristes, en particulier les combattants terroristes étrangers, ceux qui reviennent dans leur pays d'origine ou qui se réinstallent dans un pays tiers, en mettant le moins d'obstacles possible à ces échanges, et dans le respect des cadres juridiques en vigueur relatifs aux droits de l'Homme, à la vie privée et à la protection des données.

En encourageant les autorités nationales compétentes, en particulier les cellules de renseignement financier et les services de renseignement, à mettre en place de réels partenariats avec les secteurs

privé et financier concernant l'évolution des tendances, des sources et des méthodes de financement des individus, groupes, entreprises et entités terroristes, ainsi qu'à partager des informations tactiques en tant que de besoin.

En renforçant les capacités de nos autorités compétentes, en particulier des cellules de renseignement financier, notamment les ressources informatiques pertinentes.

En intensifiant la consultation d'entités comptables et leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices et d'indicateurs de transactions suspectes pour le secteur privé, afin d'améliorer les stratégies d'entrave, la détection précoce et la prévention du financement du terrorisme, tout comme la qualité des informations transmises par le secteur privé.

En sensibilisant les représentants du secteur privé et les autorités concernées, notamment les organismes de contrôle des exportations, au risque d'acquisition par des individus, groupes entreprises et entités terroristes d'armes, en particulier d'armes de destruction massive, ainsi que de technologies et de biens sensibles.

## **2. Lutter contre les transactions financières anonymes**

En améliorant la traçabilité et la transparence des flux financiers : nous nous engageons à renforcer en tant que de besoin les cadres de partage d'informations avec le secteur privé, qui peuvent permettre aux autorités compétentes d'obtenir des informations pertinentes, y compris sur les bénéficiaires effectifs. Ces cadres devraient également permettre de lutter contre la fraude documentaire, de tracer, de détecter, de sanctionner et de démanteler efficacement les intermédiaires financiers clandestins, ainsi que de faire face aux risques liés à l'utilisation du paiement en liquide, des systèmes informels de transfert financier (hawalas par exemple), des cartes prépayées et des moyens de paiement anonymes.

En travaillant avec les institutions financières et les entreprises et professions non financières désignées afin de veiller à ce qu'elles respectent les obligations imposées par la législation nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en imposant des sanctions effectives, proportionnelles et dissuasives, qu'elles soient pénales, civiles ou administratives (ex : avertissements, amendes, retraits d'accréditation ou d'enregistrement) et, le cas échéant, en informant promptement le superviseur de leur État d'origine afin qu'il puisse agir de façon appropriée.

En tirant le meilleur parti des opportunités offertes par les technologies financières et de régulation nouvelles et émergentes (innovations en matière d'identité numérique et de banque mobile), afin de promouvoir l'inclusion financière et de faciliter l'accès et la fourniture de services financiers aux clients, aux entreprises et aux communautés qui, à défaut, utiliseraient des canaux informels, tout en développant les cadres juridiques et de contrôle afin de sécuriser encore l'identification des clients.

## **3. Accroître la traçabilité et la transparence des fonds destinés aux organisations à but non lucratif et aux œuvres caritatives**

En garantissant de manière urgente la mise en œuvre effective des normes du GAFI relatives aux organisations à but non lucratif, pour atténuer les risques de détournement à des fins de financement du terrorisme par des mesures ciblées et fondées sur les risques, en veillant à ne pas entraver ou dissuader les activités de la société civile.

#### **4. Anticiper et prévenir le risque de détournement des nouveaux instruments financiers**

En reconnaissant que les technologies, produits et services financiers innovants peuvent offrir des occasions économiques substantielles mais qu'il est également possible d'en faire mauvais usage, en particulier pour le financement du terrorisme. Nous nous engageons à appliquer les normes du GAFI en ce qui concerne les cryptoactifs, à rester attentifs à la vérification de ces normes par le GAFI et appelons le GAFI à promouvoir leur mise en œuvre dans le monde entier.

#### **5. Travailler en collaboration avec le secteur privé, en particulier l'industrie du numérique, pour lutter contre le financement du terrorisme**

En promouvant une coopération plus active de la part de l'industrie du numérique, notamment des principales plateformes internet et des principaux réseaux sociaux, avec les cellules de renseignement financier, les services de police et de justice, de renseignement et d'enquête, pour lutter contre le financement du terrorisme et les contenus terroristes sur internet, en particulier le recrutement terroriste, l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, notamment via le dialogue engagé par certains États participants et organisations internationales avec les plateformes internet et des réseaux sociaux.

En encourageant les plateformes internet et des réseaux sociaux à promouvoir davantage les contre-discours de la société civile. S'agissant des risques liés à la collecte de fonds en ligne, en appliquant intégralement les normes actuelles et en appelant ensemble l'industrie du numérique, notamment les principales plateformes internet et les principaux réseaux sociaux, à adopter des principes directeurs robustes pour le financement participatif et les services de paiement, ainsi que les conditions générales d'utilisation pour régir les communautés.

En appelant le secteur privé à envisager de renforcer les mesures de vigilance raisonnable lors des activités dans des secteurs et des juridictions à haut risque, afin d'atténuer les risques de financement du terrorisme dans toute ses chaînes d'approvisionnement.

#### **6. Réaffirmer l'utilité des mécanismes nationaux et internationaux de gel et de saisie des avoirs**

En rappelant l'importance de ratifier et de mettre en œuvre la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (1999), toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives au financement du terrorisme, ainsi que du droit international et des autres normes pertinentes, et en continuant d'encourager les États participants à proposer d'inscrire des individus, des groupes, des entreprises et des entités impliqués dans le financement d'activités terroristes sur les Listes de sanctions des Nations Unies, notamment sur la Liste relative aux sanctions contre l'État islamique (Daech) et Al-Qaïda, en utilisant des informations aussi détaillées que possible lorsqu'ils proposent ces inscriptions.

En appliquant efficacement les dispositions financières de la lutte contre le terrorisme de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

En appliquant efficacement les mécanismes de gel des avoirs, conformément à la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies, afin d'entraver les activités terroristes.

En renforçant la coopération avec les services de renseignement et les cellules de renseignement financier, conformément à leurs compétences respectives, en matière d'identification des réseaux financiers soutenant des organisations terroristes et d'élaboration des décisions et des demandes de gel des avoirs.

En utilisant les Notices spéciales INTERPOL-CSNU pour contribuer à la mise en œuvre des sanctions du Conseil de sécurité en signalant aux services de police et de justice dans le monde entier qu'un individu ou une entité est soumis à une mesure, par exemple à une interdiction de voyager ou à un gel d'avoirs.

En renforçant nos mesures de lutte contre le terrorisme, y compris en engageant des moyens pour développer et mettre en œuvre des régimes nationaux de sanction et pour saisir des fonds dans le cadre d'enquêtes.

## **7. Renforcer l'efficacité de la coopération internationale**

En améliorant la qualité des informations partagées au niveau international entre nos cellules de renseignement financier sur le financement du terrorisme, les combattants terroristes étrangers, ceux qui reviennent dans leur pays d'origine ou qui se réinstallent dans un pays tiers, les acteurs isolés et les activités des collecteurs de fonds destinés au terrorisme, dans toutes les juridictions.

En rendant publiques les décisions nationales de gel des avoirs.

En réagissant sans délai et de manière appropriée aux demandes de coopération internationale en matière de lutte contre le financement du terrorisme adressées par tout acteur de la chaîne opérationnelle à ses homologues pertinents, et en partageant de notre propre initiative des informations, avec l'aide des organisations internationales et des organismes compétents en tant que de besoin.

En répondant le cas échéant aux demandes d'entraide judiciaire et d'extradition des autorités judiciaires compétentes.

En luttant contre toutes les sources de financement du terrorisme et de ses réseaux, notamment celles émanant de la criminalité organisée transnationale et d'activités illégales, en particulier des trafics illicites, et en renforçant la coopération transfrontalière entre autorités douanières et fiscales, ainsi que les opérations internationales de police et de douanes coordonnées.

## **8. Soutenir la légitimité, la visibilité et les ressources du GAFI et des ORTG**

En réaffirmant le rôle central joué par le GAFI, en sa qualité d'organe normatif mondial en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et en appelant à une application intégrale, effective et rapide des normes du GAFI partout dans le monde.

En encourageant le GAFI à continuer de renforcer son assise institutionnelle, sa gouvernance et ses moyens et de les adapter à son rôle renforcé.

En renforçant la procédure d'évaluation mutuelle, en donnant au GAFI et aux organismes régionaux de type GAFI les moyens nécessaires à cet effet, avec notamment la mise à disposition d'évaluateurs expérimentés.

En améliorant la publicité et la diffusion des rapports et des recherches du GAFI sur les risques, les évolutions et les méthodes de financement du terrorisme, ainsi que celles des rapports d'évaluation mutuelle du GAFI et des ORTG.

## **9. Renforcer notre engagement collectif envers les états qui ne satisfont pas aux normes ou manquent de capacités**

En améliorant la coordination de l'assistance technique et financière que nous apportons aux États ne disposant pas des capacités nécessaires pour faire face au risque de financement du terrorisme et en assurant des formations adaptées pour leurs experts.

En reconnaissant que toutes les parties prenantes, états comme organisations internationales, doivent tirer les conséquences appropriées lorsque le GAFI identifie une juridiction donnée qui ne respecte pas ses engagements de remédier à ses carences stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Conformément aux normes du GAFI, les états doivent être capables de mettre en œuvre des contre-mesures adaptées et proportionnelles aux risques lorsque le GAFI les invite à le faire, ou de leur propre initiative si nécessaire. Outre ces contre-mesures, les conséquences tirées par les pays ou les organisations internationales pourraient inclure notamment un renforcement de l'assistance technique ou toute autre mesure pouvant permettre aux juridictions listées par le GAFI de réaliser des progrès. Nous nous félicitons des cadres déjà mis en place par certains pays ou organisations internationales. En particulier, nous soulignons l'importance des cadres d'action actuels établis par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les Nations Unies. Nous appelons toutes les parties prenantes, états comme organisations internationales, à envisager de mettre en place des politiques coordonnées et, quand elles existent déjà, à procéder à leur examen et à les actualiser si nécessaire avant fin 2018.

## **10. Maintenir notre mobilisation commune contre le financement du terrorisme**

Nous remercions le GAFI pour son rôle moteur dans la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que le FMI, l'OCDE, les Nations Unies et la Banque mondiale pour leur soutien constant.

Nous avons décidé de nous réunir à nouveau en 2019 pour faire le bilan des progrès accomplis et nous remercions l'Australie d'accueillir cette conférence.